



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2026/3752

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est **Madame Malika HAJJI** demeurant **rue du Buisson 132 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue du Buisson 132 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 5^{ème} division, section B, n° 682 F 4**.

Le projet vise à "**modifier le permis d'urbanisme délivré le 9 avril 2026 (diminuer la surface de l'annexe projetée et réaménager l'intérieur)**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au guide communal d'urbanisme (G.C.U. au Collège Communal du 23 avril 2018). À savoir, le projet proposé ne répond pas aux article 57 et 106.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : "*Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.*"

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,

les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSSSE (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **28 septembre 2026 au 12 octobre 2026 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSSSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE